



8 mars 2016

(16-1320)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

RENSEIGNEMENTS ACTUALISÉS SUR LA SITUATION CONCERNANT LA GRIPPE AVIAIRE

DÉCLARATION DU NIGÉRIA À LA SOIXANTE-CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ SPS

La communication ci-après, reçue le 1^{er} mars 2016, est distribuée à la demande de la délégation du Nigéria.

Les Membres se rappelleront que, en octobre dernier, le Nigéria a communiqué au Comité des renseignements actualisés sur sa situation en ce qui concerne la grippe aviaire, conformément à l'article 6 de l'Accord SPS.¹ Nous souhaitons fournir au Comité des renseignements actualisés concernant l'évolution de la maladie dans le pays et les mesures prises à ce jour pour résoudre le problème dans les États touchés du Nigéria.

1 SITUATION SANITAIRE

1.1. Le Nigéria a connu en janvier et février une forte augmentation du nombre de foyers: plus de 45 pour le seul mois de janvier. Les élevages touchés sont à présent au nombre de 649, contre 474 en octobre 2015. Les États nigériens dans lesquels la maladie s'est déclarée sont à présent au nombre de 25, contre 21 en octobre; quant aux zones de gouvernement locales (LGA) touchées, on en dénombre 117, contre 84 à la dernière réunion. À ce jour, un total de 2 925 524 oiseaux, provenant de 649 élevages et d'un parc zoologique, ont été abattus, contre 1 558 201 oiseaux, provenant de 474 élevages et d'un parc zoologique, recensés en octobre 2015. L'Institut national de recherche vétérinaire (NVRI) effectue actuellement le séquençage génétique et l'analyse phytogénétique de 30 isolats du virus afin d'obtenir des renseignements complémentaires sur le virus.

2 MESURES PRISES

2.1. Tous les foyers ont été dûment notifiés aux organisations internationales pertinentes et des mesures ont été prises pour lutter contre la maladie dans le cadre de la politique d'abattage modifiée du gouvernement. Des moyens ont été fournis à tous les États touchés pour l'abattage et la décontamination. Le Ministre de l'agriculture et du développement rural a également signé un règlement, actuellement en cours de publication au Journal officiel par l'Unité juridique, visant à contrôler les mouvements de volailles et de produits à base de volailles des États infectés vers les États non infectés. Les partenaires de développement internationaux ont apporté une aide en fournissant des moyens pour l'abattage et la décontamination afin de lutter contre la maladie. Sur les 647 élevages touchés à ce jour, 276 ont reçu à titre d'indemnisation 710 millions de naira (3,55 millions de dollars) au total, et il reste 173 élevages qui doivent encore recevoir 543 millions de naira (2,75 millions de dollars) au total. Par ailleurs, les services vétérinaires nationaux ont examiné, avec le soutien de la FAO, leur plan de préparation aux situations d'urgence pour la grippe aviaire au regard des meilleures pratiques mondiales, afin de renforcer encore la stratégie nationale de lutte contre cette maladie. Le zonage, le cloisonnement ou la régionalisation ne sont pas mis en œuvre au Nigéria pour le moment.

¹ Documents G/SPS/GEN/1397 et G/SPS/GEN/1441.

3 AUTRES ACTIVITÉS CONNEXES

3.1. Le Nigéria participe à un projet régional de surveillance et de lutte contre les maladies appuyé par la Banque mondiale, mené en Afrique de l'Ouest, afin de réduire les risques liés aux maladies infectieuses et aux zoonoses (aussi bien animales qu'humaines) en remédiant aux faiblesses des systèmes de santé nationaux. Le projet vise à remédier aux faiblesses systémiques du secteur de la santé animale et humaine qui nuisent à l'efficacité de la surveillance des maladies et de la lutte contre celles-ci, et, en fin de compte, à contribuer à alléger de manière significative le fardeau que constituent les maladies, en particulier pour les populations pauvres et vulnérables, à atténuer les risques que présentent les maladies infectieuses animales et humaines pour la santé publique et l'économie, et à réduire les risques d'apparitions de foyers à l'avenir, favorisant ainsi la sécurité sanitaire mondiale.

3.2. Nous espérons que la surveillance des maladies dans le secteur de la santé animale, qui a représenté une limitation importante de l'efficacité de la lutte contre les foyers de grippe aviaire et d'autres maladies transfrontalières, sera renforcée dans le cadre de ce programme.

4 CONCLUSION

4.1. La réapparition de la grippe aviaire au Nigéria, en Afrique, est un sujet de grande préoccupation pour la nation, la région et même le monde. La prévention et le contrôle de la dissémination de la maladie devraient être une grande priorité des gouvernements et de la communauté internationale, en particulier de l'OMC, étant donné les incidences sur le commerce. Pour éliminer la possibilité d'apparition de situations endémiques dans les pays affectés et de contamination des êtres humains, des mesures de contrôle et de surveillance plus intensives sont nécessaires. Le soutien des gouvernements et des pouvoirs publics régionaux ainsi que des organismes internationaux de développement et du secteur privé est une urgente nécessité.
